

Lettre de candidature commune de Brigitte Haentjens et David Lavoie

NOTRE FOI DANS LE RÔLE DU THÉÂTRE

Nous sommes nombreux à partager cette conviction que le théâtre est un enrichissement indispensable au présent et à l'avenir de notre collectivité.

Le monde se transforme à une vitesse vertigineuse et le théâtre, plus que jamais, nous est nécessaire pour aborder ces transformations, celles de la société autant que celles de l'art.

Nous avons besoin encore et toujours de chercheurs capables de sonder l'indicible et l'invisible, de faire émerger des paroles fortes et des esthétiques nouvelles. Nous avons un absolu besoin d'excellence et de recherche pour résister au formatage des propos et des formes qui s'est insinué dans nos pratiques depuis vingt ans.

Nous avons besoin que les communautés citoyennes soient nourries, partout sur le territoire, d'un rapport continu aux œuvres et aux artistes. Nous avons besoin de tisser des liens avec ceux qui créent et qui diffusent l'art au Québec et à l'extérieur du Québec.

Nous avons besoin que les citoyens de demain développent dès le plus jeune âge leur imaginaire, leur rapport à l'autre et au monde, dans les lieux intimes et les agoras des théâtres. Nous avons besoin que l'éducation aux arts soit inscrite dans les cursus d'enseignement au primaire, secondaire et collégial.

Nous avons besoin que les artistes d'ici parcourent le monde et nous avons tout autant besoin d'accueillir ceux et celles qui viennent d'ailleurs. Nous ressentons le besoin d'aller à la rencontre de l'autre, ici comme à l'étranger. C'est à cette condition seulement que le Québec peut participer au concert des nations.

Nous avons besoin de développer des éthiques nouvelles, d'alimenter des valeurs d'ouverture, d'équité et de respect. Nous devons maintenir des aspirations élevées, à l'échelle de notre société, à l'échelle de la civilisation humaine.

Nous souhaitons ardemment que le Conseil québécois du théâtre reflète ces ambitions.

LE CQT TRENTE ANS PLUS TARD

Le Conseil québécois du théâtre a été fondé en 1983, après la tenue des premiers États généraux du théâtre professionnel québécois, pour doter la communauté théâtrale d'une voix politique de premier ordre.

En trente ans d'existence, des centaines de gens y ont travaillé avec dévouement. De nombreux combats ont été menés. Il y a eu des victoires, notamment celles qui ont consacré la création québécoise et l'arrivée de

nouvelles compagnies renouvelant la pratique. Des reculs aussi, surtout depuis quinze ans, sur le plan du financement des arts et de la démobilisation d'une partie du milieu théâtral.

En trente ans, nos pratiques ont évolué et le paysage théâtral, à l'instar de celui du Québec, a été considérablement bouleversé. Une multitude d'artistes et de nouvelles compagnies ont émergé, malgré le sous-financement chronique. Le milieu théâtral s'est doté d'une foule d'associations et de regroupements en marge du CQT, dispersant parfois nos énergies. Les Seconds États généraux, en 2007, auront constitué un moment d'ébullition fort, mais fugace. C'est le cas d'autres Congrès, comme celui entourant le rôle des « institutions » dans l'écologie théâtrale ou celui abordant la place accordée à la « diversité culturelle ».

Force est de constater que si le CQT tente toujours d'accomplir son mandat (promouvoir, fédérer et défendre), la participation, l'engagement ou même le sentiment d'appartenance des artistes au CQT n'est plus aussi vif qu'il a pu l'être. Force est de constater que le CQT ne joue plus un rôle de premier plan quand vient le moment de conseiller ou d'influencer les pouvoirs publics. Ni quand il s'agit de prendre la parole sur la place publique.

Aujourd'hui, le CQT nous apparaît à la croisée des chemins.

Un appel de candidatures a été lancé cette année pour accueillir une nouvelle présidence à la tête du CQT. L'opportunité nous est donnée de nous remobiliser collectivement, en actualisant son rôle, en questionnant la représentation politique, le mode de fonctionnement, les actions, les priorités, le mandat même de l'association.

Nous avons décidé de présenter une candidature commune qui allie nos compétences, nos expériences, nos différences. Nous comptons sur une complicité et une amitié construites sur dix ans. Nous estimons que le travail à accomplir est grand et le temps que tous les artistes et artisans de bonne volonté peuvent y investir est limité. Nous pensons que nous ne serons pas trop de deux têtes!

Sans une forte adhésion des membres votants du CQT, le pari que nous prenons est impossible à réaliser. Ce projet, nous le ferons avec vous ou nous ne le ferons pas.

DEUX AXES DE TRAVAIL POUR LES DEUX PROCHAINES ANNÉES

Nous proposons de travailler sur deux axes principaux au cours d'un mandat de deux années.

1. RÉFORMER LE CONSEIL QUÉBÉCOIS DU THÉÂTRE

À l'automne 2015, le conseil d'administration du CQT a institué un comité de gouvernance dont le mandat consiste à réviser certains aspects de la direction de l'organisme pour lui conférer une plus grande souplesse et lui insuffler un dynamisme renouvelé.

Au cours de son travail, ce comité proposera une révision de la mission et du mandat, un nouveau mode de composition du conseil d'administration, ainsi qu'une réécriture complète des règlements généraux. Il est prévu que les membres du CQT soient invités à entériner les grandes lignes de cette réforme dès l'hiver prochain, lors d'une assemblée spéciale. De nouveaux règlements généraux seront rédigés par la suite, afin d'être adoptés à l'automne 2017.

Nous pensons que le conseil d'administration du CQT doit absolument être dynamisé, afin de mieux refléter le milieu théâtral, sa vitalité, sa diversité. Cette réforme proposera notamment que le conseil d'administration soit composé d'un maximum de quinze membres, ce qui obligera à repenser par exemple la place accordée aux associations professionnelles (qui jusqu'à présent se prévalaient de neuf sièges sur les vingt et un du conseil). Il est essentiel que ces associations soient présentes et que leurs enjeux soient éventuellement portés par le CQT. Par contre, il faudra trouver des solutions stimulantes pour repositionner leur rôle.

Nous pensons que la durée, le nombre des réunions du conseil d'administration devraient être allégés afin de gagner en efficacité, en valorisant le travail en comités et en renforçant les capacités internes. Les réunions statutaires du comité exécutif seraient aussi abolies, pour privilégier l'unité du conseil d'administration.

Il faudra aussi nourrir un dialogue plus soutenu avec la communauté théâtrale élargie et trouver des façons dynamiques de le faire.

2. DES PRIORITÉS À DÉFINIR POUR AGIR AVEC FOUGUE ET SOLIDARITÉ

En 2007, les Seconds États généraux du théâtre professionnel québécois ont constitué un temps fort pour les artistes et les acteurs du milieu. Cet exercice a donné lieu à l'énonciation d'un vaste ensemble de besoins : une centaine de propositions ont été votées en assemblée plénière.

Le projet des États généraux avait évidemment ses limites. Il s'est conclu lorsque nous devions organiser les idées et prioriser les actions. Faute d'avoir su compléter ce travail, le milieu théâtral peine depuis lors à identifier ses enjeux et à faire valoir ses besoins. Les actions manquent de concertation. Les avancées sont des résultats isolés. Les pertes toutefois, se mesurent à l'échelle collective.

Au cours des deux prochaines années, il faudra diligemment remettre ce travail inachevé devant nous. Il faudra prioriser les thèmes qui ont été soulevés et ils sont nombreux : la formation, la recherche et création, la diffusion nationale et internationale, les conditions socioéconomiques de la pratique, en passant par la relation avec les publics et leur renouvellement.

Il faudra définir rapidement un processus du travail et des axes précis, et se retrouver les manches pour établir un plan d'action de bonne tenue.

VIVE L'AVENIR !

Une fois le travail interne accompli, il faudra vivement ramener la voix du CQT sur la place publique. **Le CQT doit redevenir un interlocuteur de premier plan, une force incontournable pour les gouvernements, les publics et la population.**

Le changement devra se faire de l'intérieur avant que nous puissions nous tourner vers l'extérieur et mener les combats qui nous rassembleront. **Le CQT doit agir, catalyser les forces nombreuses du milieu artistique et théâtral, redevenir un lieu d'ébullition et d'action.**

Voilà le grand défi auquel nous voulons nous atteler. Il y aura certainement des choix difficiles à assumer pour mettre en œuvre ce projet. Nous sommes prêts à nous y engager, mais nous aurons besoin de l'appui de tous les membres pour pouvoir repenser le rôle, la mission, les priorités du CQT et le fonctionnement de son conseil d'administration.

Nous vous remercions de l'intérêt que vous portez à notre candidature conjointe.

Soyez présents en grand nombre le lundi 24 octobre prochain, lors de l'Assemblée générale du Conseil québécois du théâtre.

Venez voter. C'est là que l'aventure débute...

COMMENT ÉTABLIRONS-NOUS UNE COPRÉSIDENTE AU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU CQT ?

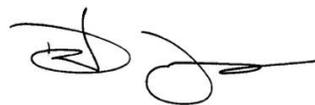
Afin de respecter les modalités de scrutins prescrits par les règlements généraux en vigueur, Brigitte Haentjens propose sa candidature au suffrage universel à titre de présidente. Lors de l'assemblée générale des membres, David Lavoie présentera quant à lui sa candidature à titre d'administrateur du conseil.

Dans la mesure où l'une et l'autre sont élus, Brigitte et David présenteront ensuite au conseil d'administration un partage de leur rôle qui consistera dans les faits en une délégation de certains pouvoirs de la présidente à un officier (vice-présidents, secrétaire ou trésorier).

Le conseil sera invité à discuter et à entériner cette proposition, en faveur d'un partage établi entre Brigitte (la présidente) et David (à titre d'officier). Nous appellerons "coprésidence" ce partage des responsabilités.



Brigitte Haentjens



David Lavoie